

ETUDE DES ÉMISSIONS DE BENZÈNE DANS LA ZONE REGIONALE

Proposition de points de prélèvement pour la mesure du benzène

OBJECTIFS :

- déterminer l'emplacement des points de prélèvement pour la mesure du benzène dans la Zone Régionale, conformément à la directive européenne 2008/50/CE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Suite aux préconisations de la Directive européenne n°2008/50/CE, la stratégie de mesure déployée découpe la Martinique en deux zones administratives de surveillance : une Zone Urbaine Régionale (ZUR) regroupant les agglomérations de Fort-de-France (5 communes) et du Robert (11 communes) et une Zone Régionale (ZR) regroupant les autres communes de Martinique.

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité de l'air ambiant de la Zone Régionale, Madininair doit mettre en place des mesures du Benzène, Toluène et Xylène (BTX). L'emplacement des points de prélèvement pour la mesure du benzène doit répondre aux critères de la directive européenne n°2008/50/CE.

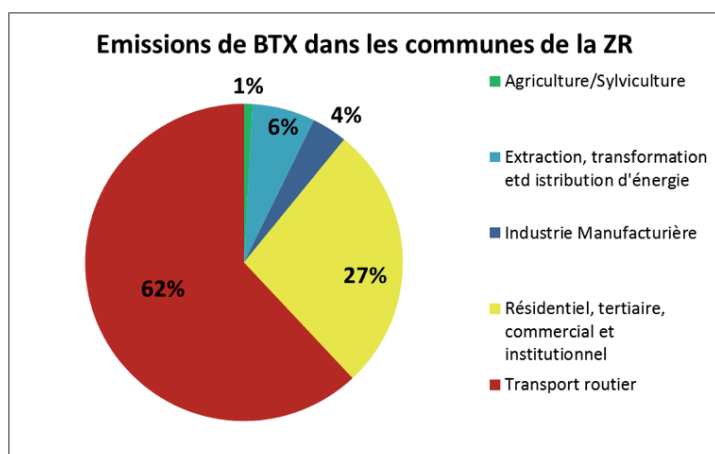
Ainsi, cette étude a pour objectif de déterminer, conformément à la directive, des points où les concentrations mesurées sont susceptibles d'être les plus élevées au vu des émissions calculées de benzène.

A noter que la commune de Bellefontaine, qui abrite une centrale thermique de production d'électricité et qui fait partie de la ZR, n'a pas été prise en compte dans cette étude. En effet, une surveillance spécifique est réalisée tous les ans dans les environs de la centrale.

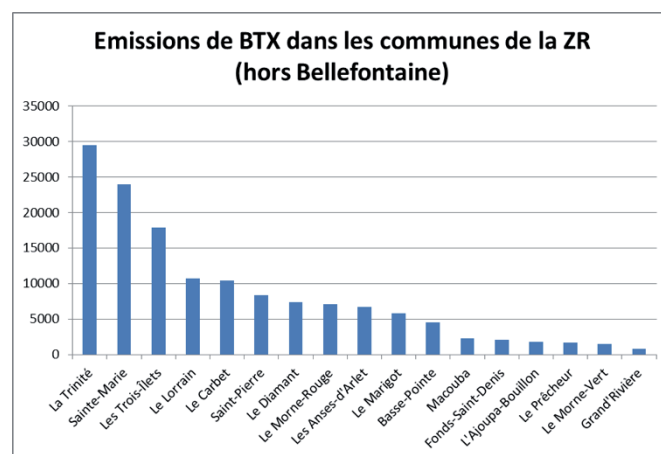
MÉTHODE :

En utilisant les données de l'inventaire spatialisé des émissions de Madininair, nous déterminons les origines de la pollution en BTX dans la Zone Régionale de Martinique. Puis nous ciblons en quels endroits les émissions sont les plus importantes. Considérant que les concentrations sont potentiellement plus élevées à proximité des lieux d'émissions, plusieurs emplacements de mesures sont suggérés.

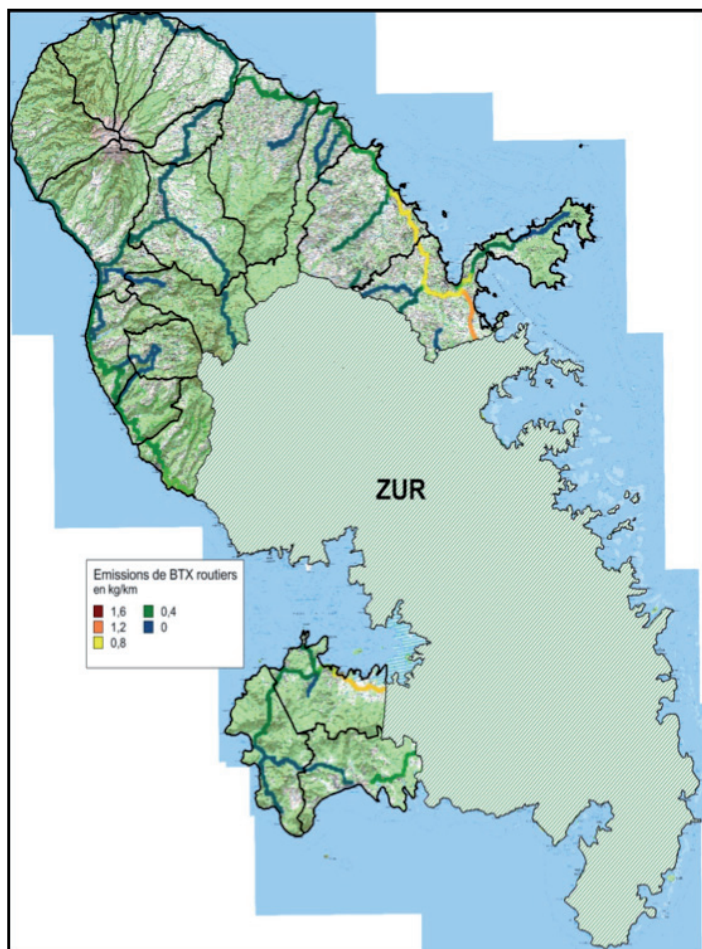
RÉSULTATS



Les émissions sont dominées par les rejets des voitures. L'utilisation de solvants et de peinture est responsables des émissions du Résidentiel/Tertiaire. Le stockage et la distribution de carburant sont responsables des 6% du secteur de l'Énergie.

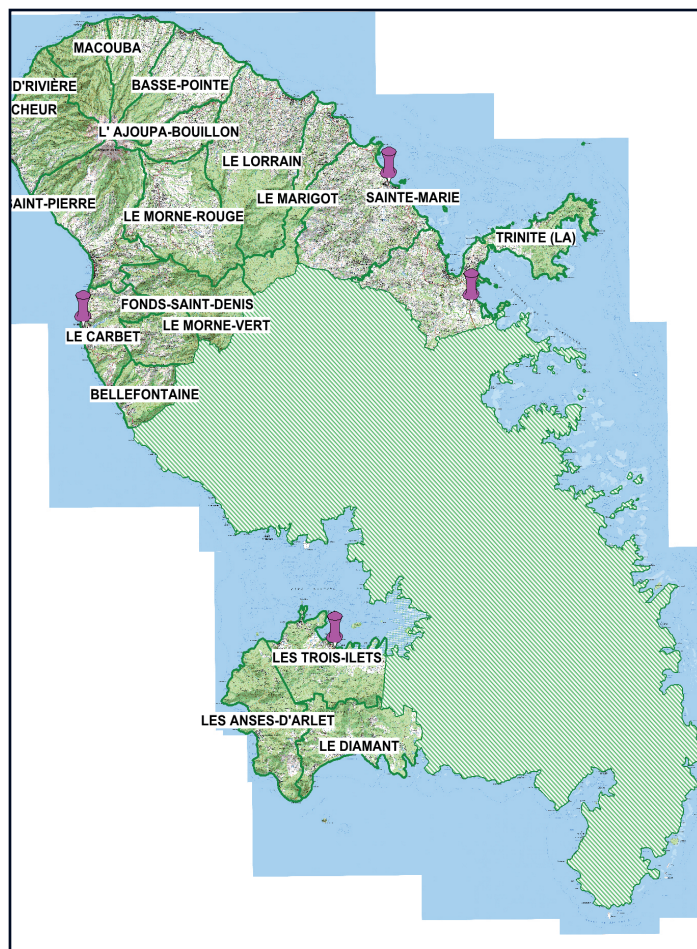


Les communes de la ZR les plus émettrices sont les communes qui connaissent un trafic automobile important et qui sont les plus peuplées. Certaines des communes émettant le plus de BTX abritent également des industries.



Emissions routières de BTX dans la ZR

Le trafic étant le principal émetteur de BTX dans la ZR, les emplacements de points de mesures correspondent aux zones où les émissions routières sont les plus élevées.



Propositions de points de mesure dans la ZR

Quatre points potentiels de mesure sont proposés. Ces points correspondent aux endroits où les émissions sont les plus importantes d'après l'inventaire.

Placer des points de mesures à proximité de ces sources devrait permettre de relever les concentrations en BTX les plus élevées de la ZR.

CONCLUSION

Cette étude basée sur les données de l'inventaire des émissions a permis de déterminer l'emplacement de points de mesures pour débuter l'évaluation préliminaire des BTX dans la Zone Régionale.

Les quantités de BTX rejetées dans la zone considérées ont fait ressortir 4 points au niveau desquelles les émissions sont susceptibles d'être les plus élevées sur les communes de Trinité, Sainte-Marie, Trois-îlets et Carbet.

Concrètement, sur le terrain, les points de mesures devront être placés à proximité d'axes routiers au trafic dense, de stations de distribution du carburant et d'industrie le cas échéant.

Etude réalisée par :



Madininair

31 route de Didier 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02
contact@madininair.fr
<http://www.madininair.fr>